



# CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE

18, RUE DU DOCTEUR EDMOND LOCARD · 69322 LYON CEDEX 05 · TÉLÉPHONE 04 72 38 49 50 · TÉLÉCOPIE 04 72 38 49 79

· site internet [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr) · courriel [cdg69@cdg69.fr](mailto:cdg69@cdg69.fr) · courriel du service concours [concours@cdg69.fr](mailto:concours@cdg69.fr)

## CALENDRIER DES CONCOURS PROGRAMMES EN 2009

**Mise à jour mai 2009 : ne figurent pas sur le calendrier les concours en cours de déroulement.**

*Ce calendrier ne constitue pas un engagement du Centre de Gestion à organiser les concours concernés aux dates indiquées.*

Toute demande de dossier doit être formulée **uniquement pendant la période de retrait déterminée** :

- soit **par voie de préinscription** sur le site internet du Centre de Gestion : [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr) si le concours est organisé par le Centre de Gestion du Rhône ;
- soit **par courrier** (le cachet de la Poste faisant foi), qui doit alors contenir l'intitulé du concours concerné et une enveloppe de format 21x29,7 cm (A4), affranchie à 1,35 euro (2,22 euros pour tous les concours ouverts au troisième concours) et libellée aux nom et adresse du demandeur, ou tarif en vigueur à la date de la demande ;
- soit **sur place**, pendant les horaires d'ouverture du Centre de Gestion du Rhône : 8h-12h/13h-17h, du lundi au vendredi.

**L'inscription à un concours ou à un examen entraîne des frais de gestion non remboursables d'un montant de 10€. Le règlement doit être établi par chèque libellé à l'ordre du « TRÉSOR PUBLIC ».**

Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centre de Gestion organisateur
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>							
<b>Médecin territorial</b> Catégorie A	✓			03/06/2009	Inscriptions closes		<b>Centre de Gestion du Rhône</b> Concours organisé également pour le compte des Centres de Gestion de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, la Haute-Savoie, et des Pyrénées-Atlantiques
<b>Conseiller socio éducatif</b> Catégorie A		✓		10/09/2009	du 01/04/2009 au 04/05/2009	12/05/2009	<b>Centre de Gestion de l'Isère</b> organisé également pour le compte du CDG 69.
<b>Psychologue territorial</b> Catégorie A	✓			07/10/2009	du 29/06/2009 au 12/08/2009	20/08/2009	<b>Centre de Gestion du Rhône</b> Concours organisé également pour le compte des Centres de Gestion de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, la Haute-Savoie et les Landes Les dossiers peuvent être téléchargés durant la période de retrait sur le site internet : <a href="http://www.cdg69.fr">www.cdg69.fr</a>

**FILIERE MEDICO-SOCIALE**

Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centre de Gestion organisateur
<b>Puéricultrice territoriale</b> Catégorie A	✓			22/10/2009	du 03/06/2009 au 17/07/2009	25/07/2009	<b>Centre de Gestion du Rhône</b> Concours organisé également pour le compte des Centres de Gestion de l'Ain, l'Allier, la Corrèze, l'Isère, la Loire, le Puy de Dôme et la Haute Savoie. Les dossiers peuvent être téléchargés durant la période de retrait sur le site internet : <a href="http://www.cdg69.fr">www.cdg69.fr</a>
<b>Infirmier territorial</b> Catégorie B	✓			22/10/2009	du 02/06/2009 au 16/07/2009	24/07/2009	<b>Centre de gestion du Rhône</b> Concours organisé également pour le compte des Centres de Gestion de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire Les dossiers peuvent être téléchargés durant la période de retrait sur le site internet : <a href="http://www.cdg69.fr">www.cdg69.fr</a>
<b>Rééducateur territorial</b> Spécialités : diététicien et psychomotricien Catégorie B	✓			04/11/2009	du 02/06/2009 au 07/07/2009	15/07/2009	Centre de Gestion du Doubs organisé également pour le compte du CDG 69 retrait des dossiers uniquement par téléchargement sur le site internet <a href="http://cdg25.org">cdg25.org</a>
<b>Auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe</b> Catégorie C	✓			A partir du 5 octobre 2009	Inscriptions closes		<b>Centre de Gestion de la Loire</b> organisé également pour le compte du CDG 69.
<b>Agent territorial Spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles</b> Catégorie C	✓			21/10/2009	du 20/05/2009 au 24/06/2009	02/07/2009	<b>Centre de gestion du Rhône</b> Organisé également pour le compte du Centre de Gestion de la Loire Les dossiers peuvent être téléchargés durant la période de retrait sur le site internet : <a href="http://www.cdg69.fr">www.cdg69.fr</a>

FILIERE ANIMATION							
Concours	Externe	Interne	3ème concours	Date du concours	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de retour des dossiers d'inscription	Centre de Gestion organisateur
Animateur territorial Catégorie B	✓	✓	✓	24/09/2009	du 07/04/2009 au 11/05/2009	19/05/2009	<b>Centre de gestion du Rhône</b> Concours organisé également pour le compte des Centres de Gestion de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, et la Haute-Savoie Les dossiers peuvent être téléchargés durant la période de retrait sur le site internet : <a href="http://www.cdg69.fr">www.cdg69.fr</a>
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Rédacteur territorial Catégorie B	✓	✓	✓	16/09/2009	Inscriptions closes		<b>Centre de Gestion de l'Isère</b> Organisé également pour le compte du Centre de Gestion du Rhône.

**Le calendrier 2010 tenant compte du transfert des concours du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) vers les Centres de Gestion sera disponible dans le courant de l'été 2009.**

## Centres de gestion des régions Auvergne et Rhône-Alpes :

- Centre de gestion de la Fonction Publique de l'Ain - 145 chemin de Bellevue 01960 PERONNAS - Tél. 04 74 32 13 81 - site internet : [www.cdg01.fr](http://www.cdg01.fr)
- Centre de gestion de la Fonction Publique de l'Allier - 4 rue Marie Laurencin 03400 YZEURE - Tél. 04 70 48 21 00 - site internet : [www.cdg03.fr](http://www.cdg03.fr)
- Centre de gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche - rue Baptiste Marcet BP 187 07204 AUBENAS CEDEX - Tél 04 75 35 68 10  
site internet [www.cdg07.com](http://www.cdg07.com)
- Centre de gestion de la Fonction Publique du Cantal - 14 avenue de Garric 15000 AURILLAC - Tél 04 71 63 89 35 - site internet : [www.cdg15.fr](http://www.cdg15.fr)
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Drôme - Allée André Revol - Ile Girodet 26500 BOURG LES VALENCE - Tél 04 75 82 01 30  
site internet : [www.cdg26.fr](http://www.cdg26.fr)
- Centre de gestion de la Fonction Publique de l'Isère – 416 rue des Universités BP 97 38402 SAINT MARTIN D'HERES - Tél 04 76 33 20 33  
site internet : [www.cdg38.fr](http://www.cdg38.fr)
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Loire - 24 rue d'Arcole 42000 SAINT ETIENNE - Tél 04 77 42 67 20 - site internet : [www.cdg42.org](http://www.cdg42.org)
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute-Loire - 46 avenue de la Mairie 43000 ESPALY SAINT MARCEL - Tél 04 71 05 37 20  
site internet : [www.cdg43.fr](http://www.cdg43.fr)
- Centre de gestion de la Fonction Publique du Puy de Dôme - 7 rue Condorcet 63063 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 - Tél 04 73 28 59 80  
site internet : [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr)
- Centre de gestion de la Fonction Publique du Rhône - 18 rue Edmond Locard 69322 LYON CEDEX 05 - Tél 04 72 38 49 50 - site internet : [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr)
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Savoie - 53 rue de la République 73000 BARBERAZ - Tél 04 79 70 22 52
- Centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie - 55 rue du Val Vert BP 138 74601 SEYNOD CEDEX - Tél 04 50 51 98 64  
site internet : [www.cdg74.fr](http://www.cdg74.fr)

**Aucun dossier ne pourra être délivré ou retourné en dehors des dates fixées par l'arrêté d'ouverture du concours.**

Attention : pour les dossiers envoyés par la Poste, les candidats sont invités à vérifier que l'affranchissement est suffisant : tous les courriers taxés au destinataire seront refusés et ne pourront faire l'objet d'un second envoi après la date limite de dépôt des dossiers.

Informations sur les concours mentionnés ci-avant :

- par Internet : [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr) : consultation et téléchargement des calendriers et brochures d'information à tout moment ;
- par courrier : pour recevoir une documentation relative à un concours en dehors de la période d'inscription, adresser une demande par voie postale portant l'intitulé du concours concerné, accompagnée d'une enveloppe au format 21x29,7 cm (A4) affranchie à 1,35 Euro et libellée aux nom et adresse du demandeur.

## CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS PROGRAMMES EN 2009

### CONDITIONS GENERALES :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Le concours de gardien de police municipale est ouvert exclusivement aux ressortissants français.
- Etre âgé d'au moins seize ans, dix huit ans pour l'accès au grade de gardien de police municipale.
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- Se trouver en situation régulière au regard des obligations du service national.
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Des équivalences de diplômes peuvent être obtenues selon les modalités prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 entré en application le 1<sup>er</sup> août 2007. Ces modalités sont consultables sur le site internet : [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr) dans la rubrique « Concours / Examens ».

<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>	
<b>EMPLOIS</b>	<b>CONCOURS SUR TITRE(S) AVEC EPREUVE(S)</b>
<b>MEDECIN</b> Catégorie A	Sur titre avec épreuves. Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membre de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et visés par l'article L4131-1 du code de la santé publique permettant l'exercice de la profession de médecin. Lorsque les missions correspondant aux postes mis au concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.
<b>CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF</b> Catégorie A	Avec épreuves Ouvert aux membres du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et aux fonctionnaires détachés dans ce cadre d'emplois, justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins six ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou dans un corps d'assistants de service social, et être en fonction depuis au moins deux ans dans la fonction publique territoriale.
<b>PSYCHOLOGUE</b> Catégorie A	Sur titres avec épreuves. Etre titulaire soit : - de la licence et de la maîtrise en psychologie ou de la licence en psychologie obtenue conformément à la réglementation antérieure au décret n° 66-412 du 22 juin 1966 relatif à l'organisation des deux premiers cycles d'enseignement dans les facultés des lettres et sciences humaines ; <b>les candidats doivent en outre justifier</b> de l'obtention de l'un des diplômes d'études supérieures spécialisées en psychologie ou d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme dont la liste figure en annexe au décret 2004-584 du 16 juin 2004 modifiant le décret 92-853 du 28 août 1992 ; - de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes ci-dessus dans les conditions fixées par l'article 1 <sup>er</sup> du décret 90-255 du 22 mars 1990 ; - du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers ; - du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut Catholique de Paris ; - du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation – psychologue

## FILIERE MEDICO SOCIALE

EMPLOIS	CONCOURS SUR TITRE(S) AVEC EPREUVE(S)
<b>PUERICULTRICE</b> <b>Catégorie A</b>	Sur titre avec épreuves. Etre titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice.
<b>INFIRMIER</b> <b>Catégorie B</b>	Sur titres avec épreuves Etre titulaire soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du diplôme d'Etat d'infirmier,</li> <li>- du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique</li> <li>- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier.</li> </ul>
<b>REEDUCATEUR</b> <b>Catégorie B</b> Spécialités pouvant être ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pédicure-podologue</li> <li>- masseur-kinésithérapeute</li> <li>- ergothérapeute</li> <li>- psychomotricien</li> <li>- orthophoniste</li> <li>- orthoptiste</li> <li>- diététicien</li> </ul>	Sur titres avec épreuves, ouvert par spécialité. Etre titulaire, selon la spécialité : <ul style="list-style-type: none"> <li>* 1. soit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- du diplôme d'Etat de pédicure-podologue</li> <li>- du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute</li> <li>- du diplôme d'Etat d'ergothérapeute</li> <li>- du diplôme d'Etat de psychomotricien</li> <li>- du certificat de capacité d'orthophoniste institué par le décret du 10 novembre 1966</li> <li>- du certificat de capacité d'orthoptiste institué par le décret du 11 août 1956</li> <li>- du brevet de technicien supérieur de diététicien</li> <li>- du diplôme universitaire de technologie, spécialité biologie appliquée, option diététique</li> </ul> </li> <li>* 2. soit d'une autorisation d'exercer l'une des professions mentionnées ou d'un titre de qualification admis comme équivalent.</li> </ul>
<b>AUXILIAIRE DE SOINS</b> <b>Catégorie C</b>	Sur titres avec épreuve. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etre titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ; ou du diplôme professionnel d'aide-soignant ; ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ; ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau V et délivré dans une discipline à caractère médico-social ;</li> <li>➤ Ou avoir satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.</li> </ul>
<b>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE</b> <b>1<sup>ère</sup> CLASSE DES ECOLES</b> <b>MATERNELLES</b> Catégorie C	Sur titre avec épreuves. Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance.

## FILIERE ANIMATION

EMPLOIS	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
<p><b>ANIMATEUR</b> <b>Catégorie B</b></p>	<p>Sur titres avec épreuve. Etre titulaire du BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la jeunesse) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « loisirs tous publics »</li> <li>- « techniques de l'information et de la communication »</li> <li>- « pêche de loisirs »</li> <li>- « animation culturelle »</li> </ul> <p>40 % au moins des postes à pourvoir.</p>	<p>Sur épreuves. Etre fonctionnaire ou agent public en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date du concours. Justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre années au moins de services publics.</p> <p>40 % au plus des postes à pourvoir.</p>	<p>Sur épreuves. Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la coordination et à la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale. Toutefois, la durée de ces activités ne pourra être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>20 % au plus des postes à pourvoir.</p>

## FILIERE ADMINISTRATIVE

EMPLOIS	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
<p><b>REDACTEUR TERRITORIAL</b> <b>Catégorie B</b> Spécialités pouvant être ouvertes: - Administration générale - Secteur sanitaire et social</p>	<p>Sur titres avec épreuves, ouvert par spécialité. Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV suivant la procédure définie par le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992.</p> <p>40 % au moins des postes à pourvoir.</p>	<p>Sur épreuves, ouvert par spécialité. Etre fonctionnaire ou agent public en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date du concours. Justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs.</p> <p>40 % au plus des postes à pourvoir.</p>	<p>Sur épreuves, ouvert par spécialité. Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>20 % au plus des postes à pourvoir.</p>